



## Divorce et plus value immobilière

Par **France92300**, le **26/10/2022** à **12:13**

Bonjour à tous,

Mon époux m'a fait part de son intention de divorcer en juin dernier.

Nous venions de vendre notre maison.

Le terrain de cette maison m'appartenait, nous avons financé par un prêt commun la maison présente sur ce terrain.

Il me reclame la moitié de la plus value immobilière faite sur cette maison.

Puis je "éviter" cela ?

Existe t'il un texte de loi ou une jurisprudence à ce sujet ?

Les 2 notaires consultés semblent divisés sur ce sujet.

Merci par avance pour vos retours !

Par **Visiteur**, le **26/10/2022** à **13:16**

Bonjour,

La maison financée en commun a été construite sur votre terrain possédé en propre avant le mariage.

L'enrichissement que vous constatez lors de la vente doit faire l'objet d'une récompense à la communauté.

Ce ne sont pas les notaires qui décident.

Soit vous trouvez un accord amiable pour le partage, soit vous devrez demander au tribunal de définir le partage.

Consultez votre avocat.